

Collège Jacques-Yves COUSTEAU
 Avenue Jules Ferry BP 80129
 83957 LA GARDE CEDEX
 ☎ 04.94.14.73.50
 📠 04.94.14.73.62
 ✉ 0830179u@ac-nice.fr

DEMI-PENSION

CHOIX DU FORFAIT – ANNEE 2020-2021

Votre enfant est actuellement **DEMI-PENSIONNAIRE 4 jours** (DP4) jusqu'au 25/09/20.

En fonction de son emploi du temps définitif et des inscriptions aux différentes activités optionnelles que vous êtes en train d'effectuer, vous **pouvez** désormais choisir le forfait le plus adapté qui débutera **lundi 28 septembre 2020**. Jusqu'à cette date, votre enfant continuera à déjeuner 4 jours par semaine.

Si vous souhaitez que votre enfant reste DP4, vous n'avez pas besoin de compléter ce document.

Si vous souhaitez modifier son régime de demi-pension, veuillez renseigner cette fiche et la rapporter au service de l'intendance avant mercredi 23 septembre 2020.

Important : Seule la date de réception intendance fait foi, merci de vérifier auprès de votre enfant que le document nous a été effectivement remis.

ATTENTION : SI VOUS NE RESTITUEZ PAS CETTE FICHE AVANT LE 23 SEPTEMBRE 2020, VOTRE ENFANT RESTERA DEMI-PENSIONNAIRE 4 JOURS

(jours/semaine)

Je soussigné(e) M / Mme

ayant inscrit mon enfant à la demi-pension pour l'année scolaire 2020/2021, souhaite modifier son régime :

Nom : Prénom :

Classe : il/elle sera inscrit(e) à partir du 28 septembre 2020 en tant que :

DP 3 jours/semaine ou DP 2 jours/semaine ou DP 1 jour/semaine ou Externe

et il / elle déjeunera les jours suivants (cochez les cases correspondantes) :

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

DATE ET SIGNATURE DU (DES) REPRESENTANT(S) LEGAL(AUX) :

<input type="text"/>	<input type="text"/>
----------------------	----------------------

PS : la facture de demi-pension sera distribuée à votre enfant à partir du lundi 28 septembre 2020. Le montant des bourses et des aides éventuellement accordées sera déduit de la somme réclamée.